

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Les Nouveautés en Néphrologie

**No d'activité :** 76509

**Date :** jeudi le 06 mai 2021

**Lieu :** webinaire

**Coordonnées :**

## Objectifs

À la fin de la présentation le participant sera en mesure de :

- Reconnaître les stades de l'insuffisance rénale chronique (IRC)
- Identifier les patients avec la maladie polykystique autosomique dominante (MPRAD) et déterminer les options de traitement pour la prise en charge des complications
- Identifier les patients à risque d'hyperkaliémie et expliquer ses répercussions sur leur santé
- Indiquer les modalités pour orienter un patient vers un néphrologue

**Président de séance :** Dre. Nathali Gomez

## Horaire

2021-05-06	19:00	20:30	Conférence	Les Nouveautés en Néphrologie	Dr. Normand Proulx
------------	-------	-------	------------	-------------------------------	--------------------

Veuillez vous inscrire à la date et l'heure qui vous conviennent le mieux :  
[https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN\\_-iql9rYaSmy6imWzHtOIh](https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_-iql9rYaSmy6imWzHtOIh)

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre le webinaire.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.50 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Otsuka Canada

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:  
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.